

Journée Mondiale de la Pêche 2014 World Fisheries Day 2014 Dia Mundial da Pesca 2014



Nianing-Pointe Sarène 21 Novembre 2014

Déclaration de Nianing-Pointe Sarène

Vu la Charte et les Statuts de la CAOPA, qui prennent en considération les conventions, lois et accords internationaux sur l'environnement, sur le travail décent dans le secteur de la pêche, et s'inspirent du Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO;

Considérant que l'essentiel de l'exploitation des ressources halieutiques par la pêche artisanale africaine se fait sur quelques dizaines de kilomètres dans la bande côtière, zone fragile menacée par le changement climatique et par la pression croissante des activités telles que la pêche et les autres usages du littoral;

Constatant la recrudescence des pressions des pays industrialisés en quête de possibilités de pêche dans les pays ouest africains dont les principaux stocks sont pour la plupart surexploitées;

Considérant que la plupart des accords de pêche signés par les pays ouest africains avec les pays de pêche lointaine sont basés sur l'existence de surplus non avérés, ne prennent pas en compte les impacts plus larges sur les écosystèmes, manquent de transparence et présentent des risques certains pour la durabilité des activités de pêche artisanale, pour la transformation et la commercialisation des produits halieutiques dans notre région;

Considérant que les autres possibilités d'accès offertes aux bateaux d'origine étrangère, y compris à travers la création de sociétés mixtes ou le recours aux affrètements, sont opaques, ne présentent aucune garantie ni en termes de bénéfices sociaux et économiques attendus par nos pays, ni en termes de contribution à l'exploitation durable de nos ressources;

Se félicitant des efforts fournis par la FAO et ses partenaires, surtout les organisations de professionnels de la pêche artisanale, pour la mise en place des directives internationales volontaires pour une pêche artisanale durable ;

Conscients de l'impérieuse nécessité de l'implication des administrations des pêches, des professionnels de la pêche et de leurs organisations, des partenaires au développement, du réseau des journalistes pour une pêche artisanale responsable en Afrique de l'ouest (REJOPRAO) et de toutes les parties prenantes concernées dans la vulgarisation, la diffusion et la prise en compte des directives dans les politiques et stratégies de pêche;

Considérant les inquiétudes des communautés côtières africaines par rapport aux impacts du changement climatique sur l'avenir de leurs populations et des activités de pêche artisanale;



Considérant que le changement climatique aura des conséquences considérables sur l'abondance et la distribution des poissons, en particulier les petits pélagiques, dont dépendent les populations les plus défavorisées ;

Considérant la vulnérabilité particulière des femmes dans la pêche africaine, qui jouent un rôle central pour garantir la sécurité alimentaire des populations à travers les activités de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et, contribuent de façon déterminante au bien-être des familles et à l'éducation des enfants.

Constatant les développements récents dans la recherche de mécanismes adaptés pour le financement des activités du secteur de la pêche et l'engagement de divers organismes et fonds de développement dans le milieu de la pêche artisanale dans cette recherche;

Nous, hommes et femmes des communautés de pêche artisanale africaine, membres de la CAOPA,

Recommandons à nos Etats de:

- Veiller à renforcer la prise en compte des intérêts des femmes dans la pêche, afin de renforcer leurs capacités et leur autonomie, agissant ainsi sur des situations initiales inégalitaires entre femmes et hommes;
- Procéder à une meilleure préparation des négociations des accords de pêche avec la participation effective de toutes les parties prenantes dans tout le processus, en toute transparence, en tenant compte des meilleurs avis scientifique;
- Veiller à ce que les activités des sociétés mixtes et autres types d'accès offerts aux bateaux d'origine étrangère soient transparents, n'entrent pas en compétition avec les opérations de pêche artisanale durable, soient en

conformité avec une exploitation durable des ressources et répondent aux attentes en termes de bénéfices sociaux et économiques pour nos états ;

- Appuyer la mise en place de programmes nationaux et régionaux d'appropriation et de diffusion des directives internationales volontaires pour une pêche artisanale durable adoptés par le COFI;
- Promouvoir et partager le résultat d'études visant à évaluer la vulnérabilité et les capacités d'adaptation des communautés côtières par rapport aux changements climatiques et dégager des politiques et stratégies pour appuyer ces communautés;
- Favoriser et encourager la mise en place de systèmes de financement adaptés aux réalités et aux besoins du secteur de la pêche artisanale ;

Proposons également à nos états:

De faire porter par l'Union Africaine l'institution en 2016 d'une Année Africaine de la Pêche Artisanale.



Pays membres participants:

- > Mauritanie
- > Tunisie
- ➤ Maroc
- ➤ Guinée Bissau
- ➤ Cap vert
- ➤ Gambie
- > Togo
- ➤ Bénin
- ➤ Burkina Faso
- Sénégal
- > Cote d'Ivoire

Partenaires:

- ✓ CSRP
- ✓ CAPE
- ✓ PRCM
- ✓ SSNC
- ✓ REJOPRAO
- ✓ ICSF
- ✓ PAIN POUR LE MONDE
- ✓ APRAPAM